

Thème : Plaider, convaincre : maîtriser les techniques d'argumentation

Date : Vendredi 20 mars de 13h30 à 16h30

Lieu : La Roche-sur-Yon

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Capter l'attention des magistrats : élaborer une stratégie adaptée et proposer un discours clair, concis et pédagogique*
- *Maîtriser les phases de narration et de discussion*
- *Adapter sa prise de parole aux circonstances de la cause et aux événements de l'audience*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Introduction – notions fondamentales

I. La préparation de la plaidoirie

- Maîtriser le dossier
- Déterminer ce que l'on veut dire
- Articuler le raisonnement

II. La formalisation de la plaidoirie

- Exorde
- Narration

- Argumentation

- Péroration

III. L'énonciation de la plaidoirie

- Style
- Mémorisation
- Prononciation

➤ Moyens pédagogiques : Support pédagogique

➤ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Benjamin DESMURS - Avocat

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
- Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.

Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.